



# MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

*Le Maire*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 janvier 2012 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

### Etaient présents :

Claudine FINE, Christine VALLA, Henri CROSASSO, Philippe MICHELON adjoints,  
Emile FORM, Gilles PERLI, Josette PETER, Michel RICCI, Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE

### Excusé :

Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM  
Nadine FERRARI ayant donné pouvoir à Claudine FINE  
Juliette SABATE ayant donné pouvoir à Henri CROSASSO  
Liliane PHILIPPE ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA

Le CASA est présent dans la salle

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

M. Gilles PERLI a été élu secrétaire de séance.

### Affaires financières

#### 1) OBJET : OTISC – approbation Budget Primitif 2012

(Rapporteur : Christine VALLA)

Le Conseil Municipal accepte le Budget prévisionnel 2012 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier :

#### Budget principal service non commercial :

- équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à... 2 056 791 €
- équilibré en dépenses et recettes d'investissement à..... 27 400 €

#### Budget annexe service commercial :

- équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à..... 713 050 €
- équilibré en dépenses et recette d'investissement à..... 12 232 €

#### Budget annexe de la centrale de réservation

- équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à... 2 689 168 €
- équilibré en dépenses et recettes d'investissement à.....5 275 €

et arrête à 368 796 € la participation de la commune versée sous forme de subventions.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



 **Serre Chevalier Vallée**   
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13  
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



**2) Commune –investissements 2012 : Autorisation de paiement**  
(Rapporteur Gilles PERLI)

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. le Maire de dépenser les crédits ainsi qu'il suit :

- Article 2033 « frais d'insertion »	1 500 €
- Article 2033 – opération 186 voirie, réseaux et aménagements urbains « frais d'insertion »	500 €
Article 2033-opération 216 baignade biologique « frais d'insertion »	500 €
Article 2033-opération 219 local pompe au Bez « frais d'insertion »	500 €
- Article 2135 « installations générales »	5 500 €
- Article 2183 « matériel de bureau et informatique »	200 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**3) Stationnement : mise en place d'une caution**  
(Rapporteur Henri CROSASSO)

- Dans le cadre des travaux de réaménagement de la voirie dans le village du Bez, le stationnement a été organisé sur les parkings. Les habitants devront se munir d'une télécommande. Le conseil municipal en fixe la caution à 30 €.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Administration générale**

**4) SIEP désignation des délégués : retrait de la délibération**  
(Rapporteur Alain FARDELLA)

Le SIEP n'étant pas encore créé par arrêté préfectoral, M. le Sous Préfet demande le retrait de la délibération du 7 novembre 2011 désignant les délégués.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**5) Coupe de bois 2012-parcelle10**  
(Rapporteur Jean- Paul SALLE)

Le Conseil Municipal accepte le martelage par l'ONF de la parcelle 10 et on inscription à l'état d'assiette 2012.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Urbanisme**

**6) SCI CHARVIC : demande de remise de pénalités**  
(Rapporteur Philippe MICHELON.)

Le Conseil Municipal refuse la remise gracieuse pour retard de paiement des taxes d'urbanisme de la SCI CHARVIC.

**ADOPTÉ PAR « QUATORZE VOIX « POUR » ET UNE « ABSTENTION » M. MICHEL RICCI**

**7) SCI ROUIRE FRERES : demande de remise de pénalités**  
(Rapporteur Josette PETER)

Le Conseil Municipal refuse la remise gracieuse pour retard de paiement des taxes d'urbanisme de la SCI ROUIRE FRERES.

**ADOPTÉ PAR « QUATORZE VOIX « POUR » ET UNE « ABSTENTION » M. MICHEL RICCI**

**8) MM. Alain et Michel GUENOUN : cession de terrain**  
(Rapporteur Emile FORM)

Le permis de construire délivré à Mrs Alain et Michel GUENOUN le 4 novembre 2009 et modifié le 7 décembre 2009, précise que le projet donne droit à une cession gratuite de terrain d'environ 108.40 m<sup>2</sup> au bénéfice de la commune. Le Conseil municipal accepte la cession gratuite du terrain et en fixe les modalités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Personnel**

**9) Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet**  
(Rapporteur Claudine FINE)

Suite à l'avancement de deux agents, le Conseil Municipal accepte la création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et supprime corrélativement les postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**  
(Rapporteur Claudine FINE)

Le Conseil Municipal accepte la création d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, et supprime corrélativement un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11) Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet**  
(Rapporteur Juliette SABATE)

Afin qu'un agent du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, soit nommé par promotion interne au grade de rédacteur, le Conseil Municipal autorise la création d'un poste de rédacteur à temps complet et supprime corrélativement un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12) Tableau des effectifs 2012**  
(Rapporteur Alain FARDELLA)

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13) Frais de déplacement-formation des agents**  
(Rapporteur Philippe MICHELON)

Le Conseil Municipal accepte de modifier les points 1 et 2 de la rubrique « D-Frais de déplacement » au titre 111 du règlement formation de la commune afin de prendre en charge les frais de déplacement des agents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Information - Questions diverses**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.**

- Aménagement d'une baignade biologique - maîtrise d'œuvre. Il est établi d'engager la tranche conditionnelle du projet de baignade naturelle sur le plan d'eau du Pontillas selon les conditions prévues, avec la société Geen Concept.
- Régie droits de place –modification : elle est étendue à la perception des cautions pour le stationnement.
- Désignation de Maître Yann ROUANNET pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête relative à la tarification de l'eau potable.
- Désignation de Maître BOURDARIAT pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du bail à construction circuit de glace.

FIN DE LA SEANCE A 20H25.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

- Plusieurs habitants du village du Bez ont fait le déplacement pour faire part de leur mécontentement quant à l'organisation du stationnement dans le village suite aux travaux.  
En réponse il leur est confirmé que le nombre de places mises à disposition sur les parkings à l'extérieur du village est plus élevé que les places supprimées dans le village, que la verbalisation des automobilistes et la répression est la même pour tous les véhicules.  
Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée.
- Concernant l'intervention de Mme Annie BAISSSET, il lui est indiqué qu'une autorisation d'occupation du domaine public a été donnée à M. GARIN à titre précaire et révocable. En aucun cas il s'agit d'une cession du domaine public



Le Maire,

Alain FARDELLA